



CHAMPIONNAT DE FRANCE

Country and Line

REGLEMENT COMPETITION 2010

20, rue Saint Lazare - 75009 Paris

Agréée et subventionnée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (75.S.76), subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français

Tel. 01 40 16 53 38 / ffdanse@wanadoo.fr / Fax 01 40 16 53 39

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Championnat de France 2010

I. GENERALITES

La Commission Technique, Juge et Sportive de la CNSCountry

1. **Composition**
2. **Dispositions**
3. **Missions**

II. COMPETITIONS

1. **Championnat de France, Coupe de France**
2. **Autres compétitions (Open, Critérium, etc.)**

III. DISPOSITIONS GENERALES

1. **Année sportive**
2. **Disciplines**
3. **Le Jury**
4. **Dossards**
5. **Le Maître de Cérémonie**
6. **Le DJ**

IV. DANSE EN LIGNE

1. **Catégories**
2. **Styles**
3. **Niveaux**
4. **Compétiteurs**
 - 4.1 Qualités du compétiteur
 - 4.2 Inscription
 - 4.3 Qualifications
5. **Musique**
 - 5.1) les choix
 - 5.2) les BPM
 - 5.3) la durée
6. **Tenue Vestimentaire**
 - 6.1) la tenue des femmes
 - 6.2) la tenue des hommes
7. **Le déroulement de la compétition**
 - 7.1) ouverture
 - 7.2) installation du jury
 - 7.3) entraînement des compétiteurs
 - 7.4) compétition
 - 7.5) les critères de jugement
 - 7.6) pénalités

V. DANSE EN EQUIPE

1. **Catégories**
2. **Niveaux**
3. **Compétiteurs**
 - 3.1) qualités du compétiteur
 - 3.2) inscription
 - 3.3) qualifications
4. **Musique**
 - 4.1) les choix
 - 4.2) les BPM
 - 4.3) la durée
5. **Tenue Vestimentaire**
6. **Le déroulement de la compétition**
 - 6.1) ouverture
 - 6.2) installation du jury
 - 6.3) entraînement des compétiteurs
 - 6.4) compétition
 - 6.5) variation
 - 6.6) les critères de jugement
 - 6.7) pénalités

VI. DANSE EN COUPLE

1. **Catégories**
2. **Niveaux**
3. **Compétiteurs**
 - 3.1) éligibilité à la finale
 - 3.2) type de compétition
 - 3.3) règlement Technique
4. **Musique**
 - 4.1) les choix
 - 4.2) les BPM
 - 4.3) la durée
5. **Position de départ**
 - 5.1) Newcomers / Novices
 - 5.2) Intermédiaires / Avancés

VII. CODE DE DEONTOLOGIE

VIII. DISQUALIFICATION

IX. PLAINTE / RECLAMATION

X. ANNEXES

I. GENERALITES

La " Commission Technique, Juge et Sportive " de la CNSCountry

1) COMPOSITION

La Commission Technique, Juges et Sportive de la CNSCountry est composée de :

Jean CHAUVEAU, membre de droit de la Commission
Hubert ALBEROLA, Responsable de la commission
Jérôme MASSIASSE, Responsable Technique de la CNSCountry
Yannick ANDRE, Juge fédéral
Pascal DUPRAT, Juge fédéral
Dominique ESPOSITO, Membre

2) DISPOSITION

La Commission Technique, Juge et Sportive de la CNSCountry, répond de toutes les compétitions départementales, régionales et nationales organisées sous son égide.

Le règlement des compétitions couvre actuellement les types de danses suivants :

1. Danse en Ligne
2. Danse en Equipe.
3. Danse en Couple

3) MISSIONS

Chaque année, la Commission Technique, Juge et Sportive de la CNSCountry révisé et met à jour le " Règlement des compétitions "

Toute modification utile au bon déroulement des compétitions peut être apportée en cours d'année ; elle fera mention de la date d'édition et de la date de l'entrée en vigueur.

La Commission Technique, Juge et Sportive de la CNSCountry est seule habilitée à recevoir toute remarque ou suggestion de modification du règlement. Elle est tenue d'en débattre et de prendre une décision motivée dans les 12 mois qui suivent sa réception.

La Commission Technique, Juge et Sportive de la CNSCountry peut solliciter la participation de personnalités reconnues dans le monde de la danse country au titre de " consultants " pour leur expérience et leurs connaissances. Elles n'auront toutefois aucun pouvoir décisionnel sur les amendements du règlement.

A chaque manifestation sous l'égide de la Fédération Française de Danse, celle-ci sera représentée par un officiel (Représentant Fédéral).

Le Président de la CNSCountry est de droit ce représentant fédéral (R.F.). Il peut déléguer toute autre personne pour le représenter.

Son rôle est de veiller au bon déroulement de la manifestation, régler tous litiges qui surviendraient et ne pourraient se résoudre par la voix normale prévue par ce règlement.

II. COMPETITIONS

1. CHAMPIONNAT DE FRANCE

La CNSCountry organise une compétition nationale dénommée " Championnat de France ". Elle a pour objectif de décerner les titres de :
Champion de France (1er), Vice Champion de France (2ème) et 3ème place
pour les niveaux :

Novice (Division 3), Intermédiaire (Division 2), Avancé (Division 1)

Le podium du Championnat de France dans chaque catégorie d'âge et de niveau ne sera décerné que si 4 compétiteurs et/ou équipes au moins concourent en finale.
Dans le cas contraire, le titre de champion de France est déclaré vaquant pour l'année en cours.
Pour toutes les catégories comportant moins de 4 compétiteurs et/ou équipes en finale il sera décerné la Coupe de la Fédération.

Pour le niveau NEWCOMER (Division 4) il n'est pas prévu de titres de Champion de France. Une compétition parallèle pour toutes les catégories d'âges de ce niveau et se dénommant " Coupe de France " est mise en place. Cette compétition décernera également un podium des 3 premières places.

Pour la catégorie d'âge " Plus de 58 ans ", tous niveaux, il n'est pas prévu de titres de Champion de France. Le podium de la coupe de France leur est ouvert.

Néanmoins, les compétiteurs de cette catégorie d'âge peuvent avoir un titre sous réserve qu'ils concourent dans une catégorie donnant accès au titre.

2. AUTRES COMPETITIONS (*Open, Critérium, autres*)

La CNSCountry peut être sollicitée pour entériner des compétitions sur le territoire français sous l'entête d'Open, Critérium, etc.

2.1) Qualité du compétiteur

Pour participer à toute compétition départementale, régionale ou nationale de type OPEN et/ou CRITERIUM (ouvertes à tous) sous l'égide de la CNSCountry le compétiteur doit être soit licencié à la Fédération Française de Danse (FFD) soit, s'il n'est pas licencié à la Fédération Française de Danse (FFD), être obligatoirement en possession d'un certificat médical d'une validité de moins de 3 mois.

2.2) Le règlement

Chacune de ces compétitions détient son propre règlement qui fixe les conditions de l'ensemble de la manifestation. Ce règlement doit être approuvé par la FFD CNSCountry.

III. DISPOSITIONS GENERALES

1. ANNEE SPORTIVE

L'année sportive commence le 1er septembre d'une année pour se terminer le 31 août de l'année suivante.

Année de compétition : septembre 2009 - août 2010

Finale : juin 2010

Titre : Champion de France 2010

2. DISCIPLINES

Pour le Championnat de France 2010 les disciplines de danses suivantes sont prévues :

*Danse en ligne : *les compétiteurs dansent homme contre homme et femme contre femme.*

*Danse en équipe : *une équipe se compose d'au moins 4 compétiteurs et au maximum 16 compétiteurs.*

*Danse en couple : *type Free-Style*

3. LE JURY

L'ensemble des juges forme " Le Jury ".

Sa composition relève de la Commission Technique, Juge et Sportive.

Un juge ne pourra juger que les types de danses (Ligne, Equipe ou Couple) dans lesquels il n'est pas compétiteur.

Un juge arbitre préside l'ensemble du Jury.

Son rôle :

- 1) Conduit le tableau des juges qui interviennent en fonction des séries et de leur qualification.
- 2) Vérifie le respect de l'application du règlement technique et du bon déroulement de la compétition tant pour les compétiteurs que pour les juges
- 3) Répond aux différentes questions des juges avant, pendant
- 4) Entérine ou annule une pénalité infligée par un seul juge et faisant l'objet d'une condition qualificative ou éliminatoire
- 5) Provoque une réunion de l'ensemble des juges pour débattre d'un point que le règlement ne solutionnerait pas ou qui voudrait l'avis de l'ensemble des juges
- 6) Coordonne les décisions à prendre en cours de compétition sans support réglementaire

Pour les épreuves de qualification du Championnat de France :

Le nombre minimum de juges est de 3 juges dont 1 juge titulaire est juge arbitre

Critères du choix des juges :

* au moins 2 juges (sur 3) doivent être des juges nationaux validés.

si le 3ème juge n'est pas inscrit au tableau des juges nationaux, il devra être un " juge blanc sous tutelle "

* 1 juge international peut être invité dans le jury

* les juges stagiaires qui ont reçu la validation de leur formation peuvent se présenter pour leur épreuve de " juge blanc " mais leurs notations n'entrent pas dans le calcul des résultats de la compétition.

Pour la finale du Championnat de France :

Le nombre minimum de juges est de 5 juges plus un juge-arbitre.

Critères du choix des juges :

- * Les juges doivent être des juges nationaux validés
- * 1 seul juge ayant reçu la validation de sa formation dans le courant de l'année de compétition peut juger en finale dans les niveaux pour lesquels il a reçu la validation de sa formation.
- * Si le 5ème juge n'est pas inscrit au tableau des juges nationaux, il devra être reconnu comme " juge international "
- * Les juges stagiaires qui ont reçu la validation de leur formation peuvent se présenter pour leur épreuve de " juge blanc " mais leurs notations ne rentrent pas dans le calcul des résultats de la compétition.

4. REMISE DES DOSSARDS

A l'accueil des compétiteurs en qualifications, et avant de recevoir leur dossard, il sera procédé à la vérification des licences et des certificats médicaux.

Le dossard ne sera remis qu'aux compétiteurs en règle le jour de la compétition.

5. LE MAITRE DE CEREMONIE

La désignation du Maître de Cérémonie relève de la Commission Technique, Juges et Sportive. Le MC assure le ton, le rythme et le sérieux et la sportivité d'une compétition.

Il est en relation permanente avec les juges, le DJ, l'informatique, les coordinateurs de piste et les compétiteurs.

Il veille au maintien de l'esprit sportif et aux débordements éventuels des supporters.

Il peut intervenir à n'importe quel moment pour maintenir le ton, le rythme le sérieux et la sportivité de la compétition.

Il est en relation permanente avec le juge-arbitre.

Ses interventions sont définies dans le Protocole du MC.

6. LE DJ

Le DJ de la compétition est désigné par l'organisateur de la manifestation, il est sous la responsabilité du M.C.

Il est en charge de la musique des répertoires de la compétition.

Il contrôle le minutage des danses en relation permanente avec le MC.

IV. DANSE EN LIGNE

1. CATEGORIES

Les classes d'âges déterminent les différentes catégories.

Application pour l'année sportive 2009-2010 :

<u>Classes d'Age</u>	<u>Catégories</u>
6 à 9 ans	Enfants
10 à 13 ans	Espoirs
14 à 17 ans	Jeunes I
18 à 27 ans	Jeunes II
A partir de 28 ans	Adultes I
A partir de 38 ans	Adultes II
A partir de 48 ans	Seniors I
Plus de 58 ans	Seniors II

L'Age du compétiteur est déterminé par son jour anniversaire pris en compte à la date de la finale du Championnat de France.

La date officielle du championnat 2010 sera le **samedi 12 et dimanche 13 juin 2010**

Ex 1: Je suis né le 13 juin 1996 et je suis compétiteur Newcomers (divisions 4).
Je concours le samedi 12 : je n'ai pas eu encore 14 ans je suis en catégorie ESPOIR.
Je concours le dimanche 13 : je fais 14 ans (c'est mon jour anniversaire) je suis en catégorie Jeunes I

Ex 2 : J'ai 38 ans, je suis en **Adulte II**
J'ai 37 ans, je suis en **Adultes I**

PARTICULARITE IMPORTANTE :

J'ai 38 ans, je suis en Adulte II : **JE PEUX CONCOURIR EN ADULTE I**

J'ai 37 ans, je suis en Adulte I : **JE NE PEUX PAS CONCOURIR EN ADULTE II**

J'ai plus de 58 ans je suis en Seniors II : **JE PEUX CONCOURIR EN ADULTE I, ADULTE II OU SENIOR I**

2. STYLES

Les danses de compétitions sont réparties en différents styles.

Cuban	Chacha
Lilt	Polka ECS
Rise & Fall	Valse
Smooth	WCS 2-step Night-Club

3. NIVEAUX

Les danses sont réparties en différents niveaux.

Newcomer	→	Division 4 en 2011	→	Social 2011 (Coupe de France)
Novice	→	Division 3 en 2011	→	Titre Champion Division 3
Intermédiaire	→	Division 2 en 2011	→	Titre Champion Division 2
Avancé	→	Division 1 en 2011	→	Titre de <u>Champion de France</u>

* Lors de la première participation à une qualification au Championnat de France, le compétiteur est en **division 4** sauf si le jury lui propose de se présenter dans un niveau supérieur.

* Si le compétiteur a **déjà participé** à une compétition, classé ou pas il est en **division 3**.
Ce qui veut dire que tous les Newcomers de 2010 seront en division 3 en 2011

* Les 3 premiers de la **division 3** passeront obligatoirement en **division 2**
Ce qui veut dire que les 3 premiers en Novices de 2010 seront en division 2 en 2011

*Les 2 premiers de la **division 2** passeront obligatoirement en **division 1**
Ce qui veut dire que les 2 premiers en Intermédiaires de 2010 seront en division 1 en 2011

Cette modification du règlement sera mise en application pour le Championnat de France 2011.

Pour le Championnat de France 2010, les niveaux restent inchangés :

- * Le compétiteur **PEUT** rester en Newcomers
SAUF s'il a été titré Champion de France 2009
- * Le compétiteur **PEUT** rester en Novices
SAUF s'il a été titré Champion de France ou Vice-champion de France 2009
- * Le compétiteur **PEUT** rester en Intermédiaires
SAUF s'il a été titré Champion de France ou Vice-champion de France 2009

4. COMPETITEURS

4.1) Qualités du compétiteur

Pour participer au Championnat de France organisé par la CNSCountry le compétiteur doit :

* Etre licencié à la Fédération Française de Danse (FFD).

* Avoir 6 ans au 1er janvier de l'année civile de la compétition.

Pour les mineurs, le droit de concourir est assujéti à une autorisation parentale signée (disponible sur le site).

4.2) Inscription

Chaque compétiteur doit s'inscrire en fonction de son âge (catégorie) dans tous les niveaux proposés.

Il ne peut concourir dans deux niveaux différents de la même discipline à l'exception de la danse en équipe.

Pour être validée, toute inscription doit parvenir avant la date limite.
(Figurant sur le bulletin d'inscription)

IMPORTANT :

La date limite pour les inscriptions du championnat 2010 est fixée **POUR TOUS** au :
13 mars 2010, cachet de la poste faisant foi.

Un compétiteur ne peut pas redescendre de niveau.

Pour départager des compétiteurs ex-æquo, le classement de la danse "Rise & Fall " sera prédominant.

Tout compétiteur qui pratique comme **moniteur/animateur** et qui **perçoit un revenu**, doit obligatoirement concourir au niveau " Avancé ".

On entend par revenu : Toute somme perçue contre toute prestation donnée.

Tout **moniteur/animateur bénévole** (qui ne perçoit pas de revenu) et qui présente des compétiteurs, **doit** concourir en " Intermédiaire " ou en " Avancé " s'il a un compétiteur dans cette catégorie.

REMARQUE IMPORTANTE :

L'inscription d'un moniteur/animateur est sous sa responsabilité pour déterminer le niveau dans lequel il va concourir.

S'il s'avère d'un manquement à cette règle, il sera disqualifié et pourra encourir des peines au regard du code de déontologie.

4.3) Qualifications

* Un compétiteur " qualifié " ne peut se représenter à une autre qualification nationale du même championnat

* Après la date limite d'inscription, si le nombre de compétiteurs est trop important dans certains niveaux, il y aura une ½ finale.

Pour être qualifié en ½ finale du Championnat de France, le compétiteur doit :

- * Etre classé premier au cours d'une des qualifications
- * Avoir obtenu une note lui permettant d'intégrer le " plateau " ½ finale

Pour accéder à cette ½ finale il faudra que le compétiteur ait obtenu la note de six (6) sur vingt (20) : 6/20

Pour être qualifié en finale du Championnat de France, le compétiteur doit :

* Dans un niveau ne justifiant pas de ½ finale, avoir été classé premier au cours d'une des qualifications ou avoir obtenue une note lui permettant de se qualifier

* En ½ finale avoir obtenu une note lui permettant d'intégrer le " plateau " de la finale.

5. MUSIQUE

5.1) Les choix

Les supports musicaux sont choisis par la " Commission Technique, Juge et Sportive " de la CNSCountry en fonction du ou des titres proposés par le chorégraphe.

Pour permettre aux compétiteurs de se familiariser avec ces choix, ce sont ces choix qui seront diffusés lors des entraînements précédant chaque partie des compétitions.

5.2) Les BPM

Cuban	Chacha	100 - 120 BPM
Lilt	Polka	110 - 125 BPM
	ECS	130 - 145 BPM
Rise & Fall	Valse	90 -120 BPM
Smooth	WCS	100 - 115 BPM
	2-step	176 - 195 BPM
	Night-Club	55 - 70 BPM

5.3) La durée

Durant la compétition, la durée de chaque morceau est de 2 minutes et jusqu'à la fin de la phrase musicale ou d'une logique d'enchaînement qui suit les 2 premières minutes.

6. TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue du compétiteur doit être décente, en harmonie avec le caractère de la danse country et répondre aux critères suivants :

6.1) La tenue des femmes

- Tissus** La combinaison de différents tissus est autorisée.
Tout tissu transparent ou dentelle peut être utilisé en ornement mais pas comme tissu principal, auquel cas il doit être doublé avec un tissu opaque.
Les tissus lycras, velours, d'aspect brillant en général ne sont pas autorisés
- Franges** Les franges sont autorisées en ornement sur les chemisiers uniquement (Pas plus d'une rangée).
- Jupe courte** Longueur : quand la danseuse se tient debout, la longueur de la jupe peut être de 10cm maximum au-dessus du genou (devant, côté, derrière).
Si la jupe est fendue, elle ne doit pas être fendue plus de 10cm maximum au-dessus du genou (devant, côté, derrière).
Lors du port de jupe courte : le port de collants est obligatoire (les collants résilles ne sont pas autorisés); une sur-culotte (ou shorty) opaque noire ou de la même couleur que la jupe doit couvrir les sous-vêtements; pas de sur-culotte échancrée, string, tanga, ou partie transparente dans la culotte.
- Jupe longue** Lors du port de jupe longue, le port de collants est obligatoire, elle doit permettre de juger aisément l'évolution des pieds. (Les collants résilles ne sont pas autorisés).
- Pantalon** Le pantalon doit toucher l'empêgne de la botte.
Il peut avoir une découpe n'excédant pas 30 cm sur le côté, le devant ou le derrière de la jambe.
Ne sont pas autorisés les shorts, combishorts, bermudas, cuissards, corsaires, pantacourts, baggys, jodhpur, treillis, salopettes, les pantalons type " gymnastique " (leggings), les " pattes d'éléphant ", les revers, les pantalons à pince ou de style swing, disco etc..
- Chemisier** Le chemisier ou corsage, doit être de type western, avec au moins un yoke devant et/ou derrière et avec manches (courtes ou longues) ou sans manches.
Bustier INTERDIT
Les bretelles sont autorisées, elles doivent être visibles. (Largeur minimum 6 mm)
Aucun tissu transparent ne peut être utilisé sur la poitrine. En aucun cas, la tenue ne doit laisser voir la peau au niveau de la taille.
Les dos nus ne sont pas autorisés.
Les chemisiers ou chemises ne doivent pas être noués.
- Spencers** Uniquement pour les Intermédiaires et Avancés. Ils ne sont autorisés que portés par-dessus un justaucorps d'une autre couleur que " chair ".

- Décolleté** Les décolletés doivent rester décents.
La partie du buste comprise entre la ligne de hanche (ligne supérieure à la culotte (jusqu'où elle peut être basse) et la poitrine doit être entièrement couverte; aucun tissu transparent n'est autorisé sur cette partie du corps.
- Tenues de club** Les tenues de club ne sont pas autorisées, ni les inscriptions à caractères publicitaires (Bud, Wrangler etc...)
- T-shirts** Les T-shirts ne sont pas autorisés.
- Chaussures** Bottes Western : hauteur du talon (au moins 3,2 cm et 5 cm maximum calculés du haut de celui-ci à la verticale jusqu'au sol), pas d'éperons ni de fers, ni chaîne de bottes . Pas de bottines ni de bottines à lacets, pas de mocassins ni de semelles compensées.
L'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est interdit.
- Accessoires et bijoux** Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, gants, etc).
Les strass et paillettes ne doivent pas altérer l'allure country qui doit rester prédominante, ils sont interdits pour la catégorie Newcomer.
Le jury peut demander aux compétiteurs de retirer un bijou s'il représente un danger pour la danseuse ou les autres compétiteurs.
- Coiffure** Les coupes de cheveux trop sophistiquées ne sont pas souhaitables. Il n'est pas permis d'avoir des laques colorées ou scintillantes.
- Maquillage** Le maquillage comprend le maquillage du visage, autobronzant, faux ongles et faux cils, tatouages. Les maquillages doivent respecter l'âge des compétitrices. Les maquillages excessifs sont prohibés.
- Chapeau** **Facultatif**, toutefois celui-ci doit être du type **Cattelman**



6.2) La tenue des hommes

- Tissus** La combinaison de différents tissus est autorisée.
Tout tissu transparent ou dentelle peut être utilisé en ornement mais pas comme tissu principal, auquel cas il doit être doublé avec un tissu opaque.
- Franges** Les franges sont autorisées en ornement sur les chemisiers uniquement (pas plus d'une rangée).
- Pantalon** Le pantalon doit toucher l'empeigne de la botte.
Il peut avoir une découpe n'excédant pas 30 cm sur le côté, le devant ou le derrière de la jambe. Ne sont pas autorisés les shorts, combishorts, bermudas, cuissards, corsaires, pantacourts, buggys, jodhpur, treillis, salopettes, les pantalons type " gymnastique " (leggings), les " pattes d'éléphant ", les revers, les pantalons à pince ou de style swing, disco etc.

Chemise La chemise doit être de type western (avec yoke sur au moins un côté) avec manches longues (jusqu'aux poignets)
 La chemise doit être rentrée à l'intérieur du pantalon.
 Les manches ne doivent pas être retournées.
 La chemise peut être ouverte jusqu'au sternum.

Tenues de club Les tenues de club ne sont pas autorisées.

T-shirts Les T-shirts ne sont pas autorisés.

Chaussures Bottes Western : hauteur du talon (au moins 3,2 cm et 5 cm maximum calculés du haut de celui-ci à la verticale jusqu'au sol), pas d'éperons ni de fers, ni chaîne de bottes .Pas de bottines ni de bottines à lacets, pas de mocassins ni de semelles compensées.
 L'usage de chaussures risquant de détériorer le sol est interdit.

Accessoires et bijoux Les accessoires ne sont pas autorisés (éperons, chaps, gants, etc).
 Les strass et paillettes ne doivent pas altérer l'allure country qui doit rester prédominante, ils sont interdits pour la catégorie Newcomer.
 Le jury peut demander aux compétiteurs de retirer un bijou s'il représente un danger pour la danseuse ou les autres compétiteurs.

Coiffure Il est préférable de porter des cheveux courts. S'ils sont longs, ils doivent être attachés (queue de cheval ou catogan). Il n'est pas permis d'avoir des laques colorées ou scintillantes.

Maquillage Il n'est permis qu'un maquillage léger.

Chapeau Le chapeau est obligatoire type : Cattelman



Définition du Yoke

Le Yoke est une ligne,
 Une accentuation ou une séparation en forme de " V " ou de " W " de diagonale ou de ligne horizontale, produit avec un autre tissu, une autre couleur ou en ajoutant une ligne, en tissu ou autres matériaux (broderie, frange, etc..).
Le yoke doit être facilement visible devant et/ou derrière.

UN JUGE DE PISTE OFFICIERA POUR LES TENUES, IL INTERVIENDRA AVANT ET PENDANT LA COMPETITION.

SES REMARQUES ET SON JUGEMENT (PENALITES) SERONT SANS APPEL.

7. LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1) Ouverture

La compétition est déclarée ouverte par le président de la FFD-Country.

7.2) Installation du jury

Tous les juges désignés pour l'événement doivent être présents. Le remplacement d'un juge absent relève de la Commission Technique, Juges et Sportive. Le nom de chaque juge doit figurer sur la table des juges et être lisible depuis le côté public. Les feuilles de juge sont remises à chacun des juges au début de chaque cession pour la durée de la cession à venir.

7.3) Entraînement des compétiteurs

Un entraînement des danses de chaque cession est organisé avant l'ouverture de la cession ; les musiques utilisées sont celles de la compétition. La durée de l'entraînement est définie par la Commission Technique, Juges et Sportive

7.4) Compétition

7.4.1) Annonce :

Le Maître de Cérémonie invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse : il annonce la division, le niveau, la catégorie et le nom de la danse. Les compétiteurs hommes et femmes sont installés dans des zones différentes. Une fois les compétiteurs installés sur la piste, il annonce le nom et le numéro de chaque compétiteur. Si un compétiteur est absent lors de son appel en piste de danse il est déclaré " Scratch " par le Maître de Cérémonie. Le Maître de Cérémonie invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant et annonce le départ de chaque danse : " 5-6-7-8 " ou " 4-5-6 ". A la fin du passage, le Maître de Cérémonie, attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs à quitter la piste.

7.4.2) Présentation durant l'introduction

Pendant l'introduction, le compétiteur peut exécuter des mouvements, sans pas et sans rotation. Ce ou ces mouvements doivent être dans le rythme de la danse. Le compétiteur doit commencer la danse face au jury. Durant la présentation, la chorégraphie doit être exécutée dans son intégralité, selon la fiche éditée par la Commission Formation, Technique, Juges et Sportive de la FFD-Country; aucune variation n'est autorisée. Le compétiteur est tenu de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste "country")

7.4.3) Variation

A partir du niveau " Intermédiaire ", les variations sont autorisées, mais pas obligatoires, dès la fin du premier mur ; les huit premiers temps de chaque mur ne peuvent subir de variations:

- plus de 6 temps pour une chorégraphie de 24 temps
- plus de 8 temps pour une chorégraphie de 32 temps
- plus de 12 temps pour une chorégraphie de 48 temps
- plus de 16 temps pour une chorégraphie de 64 temps

A la fin de la variation, le compétiteur doit se retrouver aligné et reprendre la chorégraphie originale sur le mur sur lequel il se trouverait s'il n'avait pas fait de variation; il doit poursuivre au moins deux mesures sans variation.

7.4.4) Ordre de passage des danses

- 1 - Cuban
- 2 - Lilt
- 3 - Rise & Fall
- 4 - Smooth

7.4.5) Sortie

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury et invite les compétiteurs à quitter la piste.

7.5) Les critères de jugement

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

7.5.1. TECHNIQUE

Technique des pas - Positions - Ligne de danse (LOD)

7.5.2. STYLE

Caractère particulier de la danse - Connaissance de la chorégraphie

7.5.3. MUSICALITE

Mouvement et continuité de la danse - Tempo - Interprétation - Liaisons musicales

7.5.4. IMPRESSION ARTISTIQUE -

Interprétation - Mouvement du corps - Liaisons - Occupation de l'espace - Présentation

7.6) Pénalités

Chaque compétiteur reçoit une note.

Un code des pénalités sanctionne les compétiteurs sur différents points du règlement; ces pénalités font partie intégrante de ce règlement (Annexe 5).

V. DANSE EN EQUIPE

Par rapport à la présentation des équipes au public, le jury peut être dos au public.

1. CATEGORIES

En danse par équipe l'âge ne détermine pas la catégorie, les équipes (Team Line Dance) sont réparties en trois catégories.

1.1) Basic Team :

Présentation d'un enchaînement de plusieurs chorégraphies " notoires " comportant déplacements et figures, sur une seule pièce musicale ou un montage original. La règle des variations ne s'applique pas à cette catégorie. La majorité de la chorégraphie doit être en ligne et ne pas comprendre plus de 25% de solo ou de partner; la danse en couple n'est pas autorisée.

1.2) Show Team :

Création chorégraphique originale et non répétitive, comportant déplacements et figures, sur un montage musical qui sera proposé et imposé par la CNSCountry.

La majorité de la chorégraphie doit être en ligne et ne pas comprendre plus de 25% de solo, de partner et/ou danse en couple.

Il ne peut y avoir plus de 20% d'éléments non dansant.

1.3) Cabaret Team : Chorégraphie, musique, interprétation **LIBRES**

2. NIVEAUX

Lors de l'inscription à une qualification au Championnat de France, l'équipe s'inscrit sportivement dans le **niveau** et la division dans lesquels elle sera jugée, sous la responsabilité du Président du club.

En division Basic Team :

Newcomer/Novice

Equipe composée de 4 à 7 personnes : 1 compétiteur peut avoir le niveau Intermédiaire/ Avancé

Equipe composée de 8 à 11 personnes : 2 compétiteurs peuvent avoir le niveau Intermédiaire/ Avancé

Equipe composée de 12 à 16 personnes : 3 compétiteurs peuvent avoir le niveau Intermédiaire/ Avancé

Intermédiaire/Avancé

Equipe composée de 4 personnes au minimum : Niveaux Indifférents.

En division Show Team :

Welcomer/Novice

Equipe composée de 4 à 7 personnes : 1 compétiteur peut avoir Intermédiaire/ Avancé

Equipe composée de 8 à 11 personnes : 2 compétiteurs peuvent avoir Intermédiaire/ Avancé

Equipe composée de 12 à 16 personnes : 3 compétiteurs peuvent avoir Intermédiaire/ Avancé

Intermédiaire/Avancé

Equipe composée de 4 personnes au minimum et 16 personnes maximum : Niveaux Indifférents.

En division Cabaret Team :

Equipe composée de 4 personnes au minimum et 16 personnes maximum : Niveaux Indifférents

3. **COMPETITEURS**

3.1) **Qualités du compétiteur**

Pour participer au Championnat de France organisé par la CNSCountry le compétiteur doit :

- 1 - être licencié à la Fédération Française de Danse (FFD).
- 2 - avoir 6 ans au 1er janvier de l'année civile de la compétition.

Pour les mineurs, le droit de concourir est assujéti à une autorisation parentale signée (disponible sur le site).

3.2) **Inscription**

Chaque compétiteur doit s'inscrire en fonction du niveau de l'équipe.

Pour être validée, toute inscription de l'équipe doit parvenir avant la date limite figurant sur le bulletin d'inscription.

Chacun des membres de l'équipe doit avoir 6 ans révolus au 1er janvier de l'année civile de la compétition.

Chaque compétiteur ne peut être inscrit à plus de deux " Danse en équipe " par compétition.

3.3) **Qualifications**

Pour être qualifié en finale du Championnat de France, l'équipe doit avoir été classée dans les **4 premières places** au cours d'une des qualifications.

4. **MUSIQUE**

4.1) **Les choix**

Le support musical de la présentation de l'équipe doit :

Basic Team :

- Avoir un caractère country (75% Country et 25% Autres-Irlandais)
- être gravé sur un support CD ne comportant que l'arrangement musical approprié (support de la danse).
- être accompagné d'une fiche comportant : le nom du Team, durée, titres et interprètes de l'arrangement musical
- Être remis au M.C. par le capitaine de l'équipe au plus tard 1 heure avant la compétition.

Show Team :

Le support musical sera imposé par la CNSCountry

- être accompagné d'une fiche comportant : le nom du Team
- Être remis au M.C. par le capitaine de l'équipe au plus tard 1 heure avant la compétition.

Cabaret Team :

Le support musical est libre

- être gravé sur un support CD ne comportant que l'arrangement musical approprié (support de la danse).
- être accompagné d'une fiche comportant : le nom du Team, durée, titres et interprètes de l'arrangement musical
- Être remis au M.C. par le capitaine de l'équipe au plus tard 1 heure avant la compétition

4.2) Les BPM

Il n'y a aucune limite de BPM.

4.3) La durée

Durant la compétition, la durée de chaque morceau doit être de 3 minutes au minimum et de 7 minutes au maximum.

5. **TENUE VESTIMENTAIRE**

La tenue du compétiteur doit être décente, d'allure country (les tenues en lycra ne sont pas reconnues d'allure country) et répondre aux critères suivants :

Les compétiteurs d'une équipe doivent avoir une tenue assortie (coordonnée ou complémentaire), manifestant ainsi qu'ils sont une équipe ou une tenue en rapport avec le thème de leur présentation.

Les T-shirts sont autorisés pour autant qu'ils soient emblématiques d'une équipe (les publicités ne sont pas autorisées).

Les tenues de club ne sont pas autorisées.

Les bottines et bottines à lacets sont autorisées pour autant que la hauteur du talon (5cm maximum) soit respectée, qu'elles ne comportent ni éperons, ni fers ni chaîne de bottes.

Les petits accessoires sont autorisés, à l'exception des armes (imitations, plastique, etc).

La Tenue des compétiteurs pour le Cabaret Team est libre.

6. LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

6.1) Ouverture

La compétition est déclarée ouverte par le président de la FFD-Country.

6.2) Installation du jury

Tous les juges désignés pour l'événement doivent être présents.

Le remplacement d'un juge absent relève de la Commission Formation, Technique, Juge et Sportive.

Le nom de chaque juge doit figurer sur la table des juges et être lisible depuis le côté public.

Les feuilles de juge sont remises à chacun des juges au début de chaque cession pour la durée de la cession à venir.

6.3) Entraînement des compétiteurs

Il n'y a aucun entraînement (échauffement) pour les équipes, ni en qualifications ni en finale de Championnat de France. Une prise de repères sera prévue

6.4) Compétition

Le Maître de Cérémonie, invite les compétiteurs à se présenter sur la piste de danse :

Il annonce la catégorie, le niveau, le nom du capitaine de l'équipe et celui de la danse s'il est précisé.

Il invite le DJ à mettre le morceau de musique correspondant.

Il n'annonce aucun départ.

L'équipe peut commencer sa présentation face à n'importe quel mur.

A la fin du passage le Maître de Cérémonie attend l'accord du jury avant d'inviter les compétiteurs à quitter la piste.

Lors de son passage, les compétiteurs sont tenus de ne pas siffler, chanter, ou pousser des cris de toute sorte (même si ce cri reste "country")

6.5) Variations

Entre qualification et finale :

Arrangement musical identique

Chorégraphie identique

Nombre de danseurs identique

Changement des danseurs possible (de même niveau) à raison de

Equipe composée de 4 à 7 personnes : 1 compétiteur

Equipe composée de 8 à 11 personnes : 2 compétiteurs

Equipe composée de 12 à 16 personnes : 3 compétiteurs

6.6) Les critères de jugement

Pour remplir leur feuille de jugement, le jury prendra en compte les éléments suivants :

"Basic Team" :

- Technique des pas (footwork)
- Caractère particulier de la danse
- Alignements
- Nombre de figures (croisements, figures etc)
- Mouvement et continuité de la danse (bodyflow)
- Occupation de l'espace
- Présentation
- Musicalité
- Synchronisation
- Continuité de la danse

"Show Team"

La danse doit comporter un enchaînement chorégraphique original et non répétitif.

- Technique des pas (footwork)
- Caractère particulier de la danse
- Alignements
- Nombre de figures (croisements, figures etc)
- Mouvement et continuité de la danse (bodyflow)
- Occupation de l'espace
- Présentation
- Musicalité
- Synchronisation
- Continuité de la danse
- Interprétation

" Cabaret Team "

La danse doit comporter un enchaînement musical préparé (plusieurs musiques) des enchaînements chorégraphiques originaux

- Nombre de figures (croisements, figures etc)
- Mouvement et continuité de la danse (bodyflow)
- Occupation de l'espace
- Présentation
- Musicalité
- Synchronisation
- Interprétation
- Mise en scène
- Accessoires (Décors, mobiliers...)

6.7) Pénalités

Chaque équipe reçoit une note.

Un code des pénalités sanctionne l'équipe sur différents points du règlement; ces pénalités ont des valeurs de -1 à -6

Il fait partie intégrante de ce règlement (Annexe 5).

VI. DANSE EN COUPLE

A part les spécificités ci-dessous, c'est le règlement général qui fera foi.
(Déontologie, Jury, déroulement)

Pour la saison 2010 les danses proposées sont :

Le **Two-Step**, le **West-Coast-Swing** et la **Valse**

La tenue des compétiteurs doit être décente, en harmonie avec le caractère de la danse .

1. CATEGORIE

Les classes d'âge déterminent la catégorie.

Application pour l'année sportive 2009-2010, Championnat de France 2010 :

<u>Classes d'Age</u>		<u>Catégorie</u>
Jusqu'à 39 ans	→	Open
40 ans et +	→	Seniors

Note :

L'âge du plus jeune détermine l'âge du couple. Un couple d'âge Seniors peut se présenter en Open. Un couple d'âge Open ne peut pas se présenter en seniors.

2. NIVEAUX

Lors de l'inscription à une qualification au Championnat de France, le couple s'inscrit sportivement dans le niveau dans lequel il sera jugé, sous la responsabilité du Président du club.

- A. **Newcomer / Novice**
- B. **Intermédiaire / Avancé**

Note :

Un couple engagé dans le niveau Intermédiaire / Avancé ne pourra plus redescendre en niveau Newcomer / Novice.

3. COMPETITEUR

3.1) Eligibilité pour la finale

Pour participer à la finale, un couple de compétiteurs devra se qualifier en participant au moins à une compétition de qualification dans la saison en cours.

3.2) Type de compétition

La compétition sera de type "**Championnat de France**", c'est-à-dire que le couple vainqueur lors de la finale se verra décerner le titre de Champion de France.

3.3) Règlement Technique

3.3.1 Two-Step

a) Caractère et structure du Two-Step

Les couples devront respecter le caractère particulier du two-step :

- * Marche autour de la piste de danse en sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le rythme du Two-Step.
- * Free-style-smooth et rythmé sur les temps fort de la danse.
- * La danse devra se dérouler obligatoirement selon le principe du " Lead & Follow ". Les couples devront être connectés et en balance.
- * Les portés, jetés et sauts sont interdits dans toutes les divisions.
- * Pour la division Intermédiaire/Avancé, les tombés sont autorisés si il y a connexion et dans la mesure où les deux hanches des partenaires sont en corrélation.

b) Basic du Two-Step

- * Le basic du Two-Step est QQSS ou le Q=1 temps et le S = 2 temps.
- * Pour la division Newcomer/Novice, les variations acceptés sont :
QQS-QQS, ou le Q =1 temps et le S = 2 temps.
- * Pour la division Intermédiaire/Avancé, les variations acceptées sont les mêmes plus :
QQQQSS, QQQQQSS, QQSSSS ou le Q =1 temps et le S = 2 temps.

3.3.2 Rise & Fall

a) Caractère et structure de la valse

- * Les couples évoluent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en respectant le rythme de la valse. Les danseurs devront respecter le caractère de la danse suivant le principe du " Rise & Fall ".
- * Le temps fort de la danse portant sur le temps 2.

b) Basic de la Valse

- * Le basic de la valse est 1, 2, 3,- 4, 5, 6
Pour les divisions IV & III, une variation syncopée (1 et 2 - 3) sera acceptée pour le cavalier uniquement.
- * Pour les divisions II & I, les variations acceptées sont les mêmes qu'en divisions IV & III, plus : 1, 2 et 3 - 1 et 2 et 3

3.3.3 Smooth

a) Caractère et structure du West Coast Swing :

Il s'agit d'une danse stationnaire

b) Basic du West Coast Swing

Le basic du West Coast Swing peut se danser sur 6 temps ou sur 8 temps :

- * Basic 6 temps : 1, 2, 3 & 4, 5 & 6
- * Basic 8 temps : 1, 2, 3 & 4, 5, 6, 7 & 8

Pour les divisions IV & III, aucune variation en dehors des temps de base.

- Figures imposées (6 temps) : Break Push ; Under arm ; Side pass
- (8 temps) : Whip

Pour les divisions II & I, les variations syncopées sont acceptées en respectant les bases du tempo du WCS

4) MUSIQUE

4.1) les choix

Chaque compétition sera de type " Classique ", c'est-à-dire que la musique n'est pas connue à l'avance.

Un temps d'échauffement sera réservé avant chaque compétition de couple et la musique sera révélée lors de cette période.

4.2) les BPM

En Two Step :

Pour la division Newcomer/Novice, la vitesse de la musique se situera entre **170** et **182 BPM**

Pour la division Intermédiaire/avancé, la vitesse de la musique se situera entre **182** et **194 BPM**

4.3) la durée

Chaque couple se présentera sur la piste et se placera en position de départ.

La durée légale est de **2mn, +ou -** la fin de la phrase musicale en cours, à partir du début de la musique.

5) POSITION DE DEPART

5.1) Pour la division Newcomer / Novice la position de départ sera obligatoirement une des six positions fermées Country.

5.2) Pour la division Intermédiaire / Avancé, la position départ est libre à condition que le couple soit connecté.

VII. CODE DE DEONTOLOGIE

- 1) Généralité :
Un règlement est élaboré pour définir des règles
- 2) Ce code définit les règles de conduite des membres vis-à-vis des danseurs et du public
- 3) Il est en vigueur dans toutes les compétitions sous l'égide de la FFD / CNS Country

VIII. DISQUALIFICATION

Si un compétiteur devait manquer aux règles élémentaires et fondamentales de la charte de bonne tenue ainsi que du code de déontologie, la Commission Technique, Juges et Sportive de la CNSCountry a pouvoir de disqualification selon la procédure énoncée dans l'Annexe 3.

IX. PLAINTES / RECLAMATION

Chaque compétiteur/équipe peut déposer une plainte auprès de la Commission Technique, Juge et Sportive de la CNSCountry dans le quart d'heure qui suit son passage en indiquant ses nom, prénom, numéro de compétiteur, date et heure du litige et un bref descriptif de sa plainte (Annexe 3).

La Commission Technique, Juge et Sportive de la CNSCountry devra en prendre connaissance avant l'énoncé des résultats et donner ses conclusions motivées dans les meilleurs délais (Annexe 4).

Pour ce faire elle est autorisée à entendre toute personne (compétiteur ou non) susceptible de lui donner les informations utiles à sa décision.

X. ANNEXES

- Annexe 1** - Charte de bonne tenue et Code de déontologie
- Annexe 2** - Disqualification d'un compétiteur
- Annexe 3** - Plainte & réclamation
- Annexe 4** - Décision de la Commission Technique, Juge et Sportive de la CNSCountry
- Annexe 5** - Liste des pénalités

CHARTE DE BONNE TENUE ET CODE DE DEONTOLOGIE

ANNEXE 2

DISQUALIFICATION D'UN COMPETITEUR

La " Commission Technique, Juges et Sportive " de la CNS-Country composée des membres suivants :

a pris la décision de disqualifier le compétiteur

NOM, Prénom _____

Date de naissance _____

N° de compétiteur _____

Pour la/les raisons suivantes :

Personne(s) entendue(s) :

NOM(S), Prénom(s): _____

PLAINTE / RECLAMATION

Le compétiteur

NOM, Prénom _____

Date de naissance _____

N° de compétiteur _____

Dépose plainte / Réclamation auprès de la " Commission Technique, Juges et Sportive" de la CNS-Country composée des membres suivants :

Pour la/les raisons suivantes :

Personne(s) témoin(s) :

NOMS, Prénoms : _____



DECISION DE LA COMMISSION TECHNIQUE, JUGES & SPORTIVE DE LA CNS-Country

Vu la Plainte / Réclamation déposée par le compétiteur

NOM, Prénom _____

Date de naissance _____

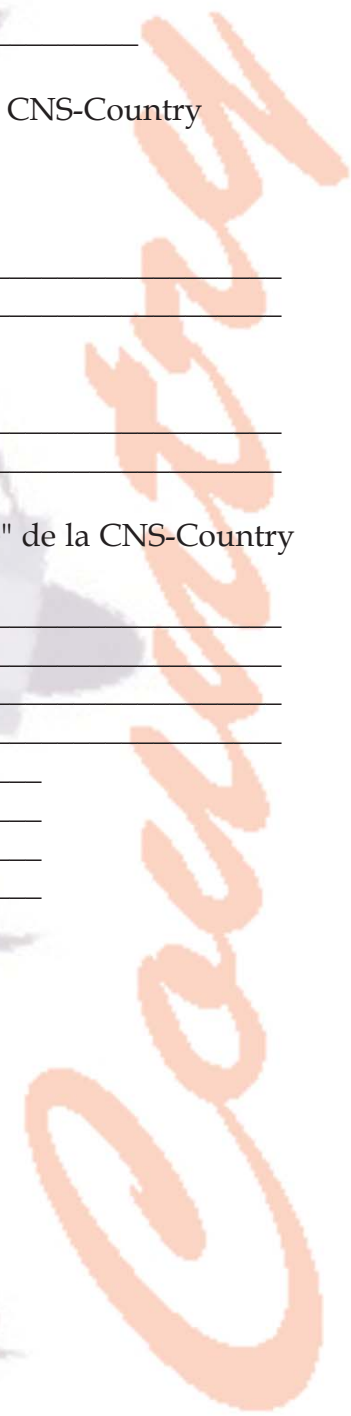
N° de compétiteur _____

auprès de la " Commission Technique, Juges et Sportive" de la CNS-Country

Vu les explications fournies,
Vu les preuves apportées, notamment :

Vu les témoins entendus, notamment :

Les membres de la " Commission Technique, Juges et Sportive" de la CNS-Country ont pris la décision suivante :



LISTE DES PENALITES

Des pénalités seront données pour :

Code de pénalités

- A** Tenue vestimentaire inadéquate par les juges de piste
- Bottes -1
 - Longueur de jupe -1
 - Fente de pantalon -1
 - Décolleté -1
 - Chapeau -1
 - Dos nu -1
 - T-shirt -1
 - Chemisier -1
 - Manches courtes (hommes) -1
 - Accessoires -1
- M** Déplacement pendant l'introduction -2
Erreur dans la musicalité de la danse, prise en compte par les juges de table
- S** Retard au départ -3 par les Juges de Piste
Ne rentre pas sur la piste, **disqualification**, après entretien avec le juge arbitre et le représentant officiel de la fédération.
Si le retard est musical, il sera pris en compte par les juges de table en critère musicalité
- L** Abandon de piste -3 par les Juges de Piste
- V** Tout mouvement vulgaire ou violent pendant la compétition **Disqualification**.
Par tous les juges après entretien avec le juge arbitre et le représentant officiel de la fédération
- B** Erreur dans la chorégraphie (par rapport à la fiche officielle) -2
Dans le style avec le caractère particulier de la danse par les juges de table
- T** Erreur de variation durant la compétition -2
Dans le style avec le caractère particulier de la danse par les juges de table
- F** Collision (provoquée) sur la piste pendant la compétition - 4 par les juges de table
- X** Comportement inadéquat pendant toute la durée de l'évènement
Disqualification. Par tous les juges après entretien avec le juge arbitre et le représentant officiel de la fédération